

**COMMISSION JURIDIQUE COUPE SENIORS
RÉUNION PAR MAIL DU 16/09/2026**

Membres consultés : Mme Bernadette GOSSET, Mrs Régis DEHONDT, Franck LAHOUSSE, Hervé LANNOY et Freddy PLAYE.

Membres consultants : Mrs Patrick QUENIART, William VIMEUX.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée des 12 et 13/09/2026 :

COUPE D1/D2/D3

– 79290577 CALAIS BEAU MARAIS F B – BOULOGNE S/MER ESL B. Rencontre arrêtée à la 45^{ème} minute par M l'arbitre pour insuffisance de joueurs à BOULOGNE S/MER ESL B.

Homologué : CALAIS BEAU MARAIS F B 13 – BOULOGNE S/MER ESL B 0 perdu par pénalité.

Amende de 100€ à BOULOGNE S/MER ESL.

– 79291394 MERLIMONT FC A – LE TOUQUET ACF CO C. Non-utilisation de la FMI par le club de MERLIMONT FC A à la suite du non-paramétrage de la version FMI 5.0.17.

Homologué : MERLIMONT FC A 0 perdu par pénalité – LE TOUQUET ACF CO C 5.

Amende de 80€ à MERLIMONT FC.

COUPE ADN D4/D5

– 79294753 BLANGY S/TERNOISE JS A – FILLIEVRES AS A. Observations d'après-match par le capitaine de l'équipe de BLANGY S/TERNOISE JS A au motif de : le joueur n°6 de FILLIEVRES CAPENDU Mathéo 2547325160 est susceptible d'avoir joué un autre match dans le week-end. Non confirmées, ni appuyées, non recevables.

Homologué : BLANGY S/TERNOISE JS A 4 – FILLIEVRES AS A 5.

Amende de 30€ à BLANGY S/TERNOISE JS.

COUPE DG BURO D6/D7

– 79299725 CALAIS ENTENTE F. B – FIENNES OSC A. Forfait de l'équipe de FIENNES OSC A.

Homologué : CALAIS ENTENTE F. B 3 – FIENNES OSC A 0 par forfait.

Amende de 80€ pour 2 motifs (30€ pour le forfait et 50€ pour non-utilisation de l'adresse : astreinte@cotedopale.fff.fr pour déclaration du forfait) à FIENNES OSC.

– 79299735 MARQUISE US D – BLEROT PLAGE US D. Forfait de BLEROT PLAGE US D.

Homologué : MARQUISE US D 3 – BLEROT PLAGE US D 0 par forfait.

Amende (mail du club à l'astreinte) de 25€ à BLEROT PLAGE US.

– 79299739 SANGATTE FC B – CALAIS ENTENTE F. C. Dossier transmis à la commission de discipline.

– 79299746 COLEMBERT AS B – LOTTINGHEN RC B. Dossier transmis à la commission de discipline.

– 79299763 HERBELLES PIHEM INGHEM A - COYECQUES US A. Dossier transmis à la commission de discipline.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le président : M. Hervé LANNOY.

Le Secrétaire : M. Freddy PLAYE.